

---

Présents : CHARRIN Philippe – AGAZZI Claude – AUBLETTE Geneviève – BEGUIER Monique – BRIOLE Jean-Pierre – CHEILLAN Marc – DAHRINGER Catherine – GRINDEL Xavier – SIMONNET Emmanuel

Excusés avec pouvoir : BOS Christine donne pouvoir à DAHRINGER Catherine – CRACOWSKI Jacques donne pouvoir à CHARRIN Philippe – TIDIER Isabelle donne pouvoir à BRIOLE Jean-Pierre – VERDOLLIN Lisa donne pouvoir à AUBLETTE Geneviève - THEISOHN Heike donne pouvoir à BEGUIER Monique  
Madame Monique BEGUIER est désignée secrétaire de séance.

---

**DELIBERATION N°2015\_045: OPERATION D'AMENAGEMENT PORTANT SUR LE REAMENAGEMENT DU CENTRE-VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIERES D'INTERVENTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE D'AMENAGEMENT "PAYS D'AIX TERRITOIRES" -**  
Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention fixant les conditions particulières d'intervention de la SPLA « Pays d'Aix Territoires » dans le cadre de l'opération d'aménagement portant sur le réaménagement du centre-village ;
  - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents permettant la bonne exécution de la présente délibération.
- 

**DELIBERATION N°2015\_046: COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - APPROBATION DES RAPPORTS PRESENTES A LA SEANCE DU 16 JUI 2015 -** Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les rapports de la CLETC du 16 juin 2015 tels qu'ils sont présentés dans les annexes de cette délibération.
- 

**DELIBERATION N°2015\_047: SERVICE PERISCOLAIRE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR -**  
Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du service d'accueil périscolaire – Cantine, garderie et temps d'activités périscolaires tel qu'il est présenté en annexe ;
- **DE FIXER** au 1<sup>er</sup> septembre 2015 la date d'entrée en vigueur dudit règlement ;
- **DE PRECISER** que ce document sera affiché de façon visible dans les locaux d'accueil au sein de l'école et notifié à chaque parent ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, aux fins de contrôle du respect du règlement par l'ensemble des personnes concernées et le cas échéant de sanction.

**DELIBERATION N°2015\_048: RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - ANNEE 2014 -**  
Information du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Le Conseil municipal déclare :

- **AVOIR PRIS CONNAISSANCE** du rapport d'activités de la Communauté du Pays d'Aix pour l'année 2014.

---

**DELIBERATION N°2015\_049: FAMILLES RURALES - ASSOCIATION DE VAUVENARGUES - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014 -** Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par AUBLETTE Geneviève

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le versement du solde de la subvention soit 9 300 € ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 65 qui présente les disponibilités nécessaires ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

---

**DELIBERATION N°2015\_050: REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CREATION DE TARIFS -**  
Décision du Conseil – Lecture du rapport est faite par CHARRIN Philippe

Après avoir pris connaissance du rapport et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'APPROUVER** la création d'un tarif « Tournages » dans le cadre des redevances d'occupation du domaine public ;
- **DE DIRE** que le montant pour l'occupation du domaine public dans le cadre d'un tournage est fixé forfaitairement à **3 000€ par jour de tournage**, comprenant les droits de voirie et l'intervention éventuelle des services municipaux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la bonne exécution de la présente délibération.

*A voté contre : CHEILLAN Marc*

---

Pour affichage du 24/07/2015 au 24/09/2015  
Transmission en Sous-préfecture le 24/07/2015

**Coralie BARTE**  
Directeur Général des Services